



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE du mois de novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 6 novembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri BONIAU, Maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers.

PRÉSENTS :

Henri BONIAU – Bernard ROULON – Liliane POMMIER– Claude TAIEB –Bruno COMBROUZE
Colette ROLLAND - Patrick RAFFIN - Agnès LAURIOT - Michelle TERRAZ - Maurice
GAUDINET Didier DELHOMME - Jean-Yves RENON - Héléna BOITTIN - Claire MATRAT
Jean-François LAURENT - Véronique PETIT-SOARES - Sylvie CHEVRIER - Elisabeth
LEMONON
Frédérique MARBACH - Alain GAILLARD - Paul GALLAND – Edith JANIN-PERRAUDIN.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mathilde RAVAUX	à Bernard ROULON
Jean-Philippe GUILLOUX	à Héléna BOITTIN
Jean-Luc DELPEUCH	à Elisabeth LEMONON
Claude GRILLET	à Frédérique MARBACH

Absent (s)

Sylvie VOUILLON (décès d'un proche)

Le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Véronique PETIT SOARES. Celle-ci est ainsi nommée secrétaire de séance.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE

Un seul point est précisé par M. le Maire et qui a son importance.

En application des dispositions de l'article 53 de la loi 84-53 du 24 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le conseil municipal est informé que M. le Maire a décidé, suite à l'entretien préalable avec l'intéressée le 13 novembre dernier, de mettre fin au détachement de Mme Christine BERETTONI sur l'emploi de Directrice Générale des Services.

Il est demandé au conseil de donner acte à M. le Maire de cette communication qui n'appelle ni commentaire, ni débat.

M. le Maire passe à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE

NEANT

ADMINISTRATION GENERALE

1 – remplacement d'un adjoint

Par courrier en date à Mâcon du 20 octobre 2015, reçu en mairie de Cluny le 24 novembre 2015, M. le Préfet informe M. le Maire de la démission de Mme Agnès LAURIOT de ses fonctions de 8^{ème} adjointe tout en restant conseillère municipale.

Le conseil est prié de se prononcer sur le remplacement du 8^{ème} adjoint.

Après que le conseil sollicité donne son accord à l'unanimité, M. le Maire propose Maurice GAUDINET sur le poste d'adjoint ainsi vacant.

Il demande s'il y a d'autres candidats. Personne d'autre ne se déclare.

Frédérique MARBACH et Elisabeth LEMONON s'inquiètent de la distorsion de parité.

M. le Maire précise qu'il donnera des informations complémentaires après le vote à bulletin secret. Avec 19 suffrages et 7 bulletins blancs, M. Maurice GAUDINET devient le 8^{ème} adjoint de Cluny.

Maurice GAUDINET remercie M. le Maire pour la confiance qu'il lui accorde.

M. le Maire poursuit en précisant qu'il a demandé à Mme Véronique PETIT-SOARES de devenir conseillère déléguée avec la même délégation que détenait Mme Agnès LAURIOT, à savoir, « communication, nouvelles technologies ». Il précise également que Mme Liliane POMMIER a souhaité être déchargée de sa délégation « cérémonies commémoratives ». C'est Mme Michèle TERRAZ qui reprendra cette délégation.

Ces points font partie des décisions du Maire et ne donnent pas lieu à débat ou vote.

ADMINISTRATION GENERALE

2 – prolongation du contrat de chargé de mission

Par délibération n° 2014-112 en date du 13 novembre 2014, le conseil avait décidé de confier une mission temporaire d'un an à M. Pierre TETARD.

Il est proposé de prolonger cette mission de 6 mois aux mêmes conditions : mission effectuée bénévolement et prise en charge des frais induits par l'exercice de la mission sur la base du décret du 3 juillet 2006 et de l'arrêté du 26 août 2008.

Le conseil municipal est prié de bien vouloir en délibérer.

M. Paul GALLAND rappelle qu'il n'est pas favorable à ce genre d'intervention bénévole. Il rappelle que la mission essentielle de Pierre TETARD était de « dépoussiérer » les relations Communauté de Communes/Ville et que pour l'instant il n'a rien vu.

M. le Maire précise qu'il y a encore de la poussière.

Mme Elisabeth LEMONON intervient en précisant que Mme BERETTONI n'a pu officier dans de bonnes conditions avec la présence de M. TETARD, ancien DGS. A Charnay, son travail semblait correct mais le passage du bois clair lui a été fatal.

M. le Maire note qu'entre l'exercice des fonctions à la Mairie de Charnay et le travail nécessairement différent à Cluny, l'adaptation n'a pas suivi et s'en tient au point d'information préalable qui n'appelle pas de débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix « pour » et 7 « contre » autorise M. le Maire à prolonger la mission de M. TETARD aux conditions énumérées ci-dessus.

ADMINISTRATION GENERALE

3 – GIP Equivallée – Haras national de Cluny. Adhésion de la Ville de Cluny

La Ville de Cluny a été sollicitée pour adhérer au GIP (Groupement d'Intérêt Public) Equivallée – Haras national de Cluny selon les conditions définies dans le projet de statuts ci-joint.

Le conseil municipal est prié de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire expose le dossier précisant l'historique.

Il a été invité par le Conseil Général, en présence de l'IFCE et du Directeur d'Equivallée le 21 mai 2014 pour la présentation d'une étude réalisée par le Cabinet ERNST et Young. L'étude consisterait en une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour une mise en œuvre opérationnelle d'un projet partenarial et partagé « Equivallée Cluny ».

Il comprend qu'il s'agit de faire évoluer l'association Equivallée actuelle (association de préfiguration) vers une autre forme juridique plus adaptée.

Cinq formes juridiques y sont analysées SEM – GIE – GIP – ASSOCIATION – SYNDICAT MIXTE.

L'IFCE faisant partie des partenaires, la forme SPL est exclue. Lors de cette réunion, il y a hésitation entre GIE et Syndicat Mixte pour le choix final.

M. le Maire propose logiquement d'être intégré à la réflexion.

Rien ne se passera avant que ne s'approchent les élections départementales.

Nouvelles invitations les

3 Février et 26 Février 2015.

La numérotation des versions de la convention constitutive qu'il découvre pour la première fois (version 9 -10) montre que les échanges hors ville ont été nombreux.

Une autre surprise, c'est finalement la solution du GIP qui est retenue.

Il sent la précipitation dans la perspective d'un CA de l'IFCE qui aurait lieu à Cluny même, où l'annonce du GIP pourrait être faite.

Il se fera finalement à Dijon et sans aborder le sujet.

La nouvelle équipe départementale sortie des urnes va continuer le projet dans un premier temps, sans réserve, jusqu'à l'inscrire comme point à l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale de Juin.

La Ville de Cluny ayant fait part de ses réserves : intervention auprès du Président, courrier au Directeur de l'IFCE et surtout l'absence de feu vert de BERCY vont faire reporter la décision.

M. le Maire en profite pour rappeler les origines d'Equivallée et que 2004 ne constitue en rien le point de départ du projet qui remonte au début des années 90.

Christian DEPUILLE alors directeur des Haras et les éleveurs locaux y ont joué un grand rôle.

Le Pôle Hippique National de Bourgogne prend forme en 1998 avec une autorisation de programme de plus de 4 M € répartis entre Etat, Région, Département, Ville et Association.

En 2002, la maîtrise d'ouvrage passera de la Ville au Conseil Général.

En 2004, la nouvelle équipe départementale va s'approprier le projet avec une forte implication du conseiller général du canton.

Le PHNB devient projet Equivallée et la suite va être gérée par conventionnement par l'association Equivallée.

Dans le GIP, les intérêts des membres sont différents.

Le Conseil Départemental y voit l'intérêt de clarifier ses interventions à la fois humaines et financières. Du point de vue de l'IFCE, c'est un moyen d'éviter un plan social sur Cluny. La Ville souhaite maintenir à niveau l'activité cheval sur Cluny, elle l'a montré sur l'hippodrome et elle souhaite garder une intégrité et une logique dans la gestion de l'immobilier des Haras.

Elle ne veut pas seulement participer au plan social de l'IFCE.

M. le Maire précise les futures actions du GIP qui est censé générer un budget annuel d'environ 900 000 €. Trois activités sont identifiées :

- Le centre équestre qui se porte bien avec les réserves exprimées par les centres privés qui n'apprécient pas trop l'intervention publique.
- L'activité concours Equivallée qui a beaucoup perdu en 2015 et qui nécessitera un gros travail de redéveloppement (problème avec la FFE à régler).
- La dimension culturelle et touristique qui est actuellement assurée par le Haras avec visites et cabarets équestres. Le volume financier en est actuellement très modeste et c'est là qu'il y a la marge de progression la plus forte.

Un certain nombre de conditions et de précisions ont été demandées à l'IFCE

- La nomination d'un directeur capable d'animer la structure
- Le coût de l'immobilier (1.7 M € évaluation des domaines datant de 2014 arrivée très récemment) et la possibilité de faire des travaux dans les bâtiments.
- Préciser la réalité des forces IFCE en présence, le chiffre de 10.5 ETP mis à disposition semblant très surévalué.

M. le Maire constate qu'il ne faut pas retarder le processus tout en restant prudent.

C'est pour cette raison qu'il demande aujourd'hui de délibérer sur le principe d'adhésion au GIP et de continuer à travailler pour gommer les incertitudes et surtout construire un vrai PROJET. Pour l'instant, on est sur une coquille juridique.

Les documents définitifs seront proposés à l'assemblée au cours des premiers mois de 2016 sachant que l'objectif est d'avoir une structure opérationnelle au 1^{er} mai 2016.

L'association EQUIVALLEE continue à gérer en attendant.

M. le Maire ouvre le débat.

M GALLAND : il faut que le cheval perdure sur Cluny. Il faut continuer, mais cela représente encore des charges pour la commune de Cluny. Il y a un volet qui devrait être défriché, le domaine formation. Il partage avec M. le Maire la dimension du plan social dans le GIP ; comment l'intégrer dans le projet ? M. GALLAND regrette la faible représentation de la ville de Cluny et la possibilité d'évincer un membre. Le projet actuel du GIP manque de volonté.

M. le Maire : il y a un gros travail à faire. Un projet, un protocole financier où il faut être très vigilant. Il faut poser la bonne question, dans 5 ans qu'est-ce qui se passe notamment du point de vue de l'immobilier sachant que l'IFCE se retirera.

M. GALLAND : le Conseil Départemental, la Ville et pourquoi pas des particuliers ?

Après la sortie de l'IFCE, on pourra toujours évoluer sur une SPL.

Mme LEMONON : les réserves, nous pouvons les comprendre, il y a toujours des questions. Il faut anticiper l'avenir des bâtiments. Il faut avancer. La décision est importante pour la Ville de Cluny.

Au Conseil Départemental nous nous sommes battus pour obtenir 3 représentants pour l'opposition sur les 8 sièges, malheureusement nous n'en n'avons obtenu que 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à « l'unanimité » autorise M. le Maire à donner un accord de principe d'adhésion au GIP Equivallée/Haras National de Cluny et à le désigner comme le représentant de la Ville de Cluny dans les discussions à venir.

L'adoption des documents définitifs (convention constitutive, protocole financier et conventions particulières) fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal avec l'objectif, si tout se passe bien, d'un démarrage du GIP au 1^{er} mai 2016.

Sans question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 30